



# 6

## Santé de l'animal

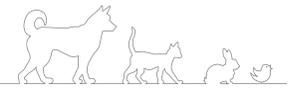
---

Comment maintenir son animal en forme ? La réponse à cette question primordiale repose sur quelques principes que nous étudierons en détails dans ce chapitre.

Tout commence bien entendu par la prévention, qui passe par une alimentation saine et équilibrée, mais aussi par une bonne connaissance de son animal et une attention suffisante pour déceler les signaux d'alerte et y réagir immédiatement lorsqu'il est nécessaire de lui apporter des soins. Il y a également la vaccination, qui constitue toujours le meilleur rempart contre certaines maladies. Nous verrons quels vaccins existent et détaillerons ce qui est facultatif et ce qui est obligatoire (seul le vaccin contre la rage est impératif, et uniquement dans certaines circonstances).

Nous étudierons aussi la lutte perpétuelle contre les parasites (puces et tiques) et autres nuisibles. Celle-ci est souvent essentielle pour la santé de l'animal comme pour celle du maître. Nous étudierons les différentes armes à notre disposition. Enfin, nous parlerons de cet acteur inévitable de la santé de l'animal qu'est le vétérinaire, qu'il faut consulter en cas de difficulté, mais aussi en prévention d'éventuels problèmes.

L'hygiène est également primordiale en matière de santé. Nous y accordons tout un chapitre, p. 113.



## Prévention

Mieux vaut prévenir que guérir ! Pour votre animal malade ou blessé, se rendre chez le vétérinaire est essentiel. Mais pour votre portefeuille, c'est parfois pénible. Il vaut donc mieux observer régulièrement votre animal pour prévenir toute complication. Soyez attentif à certains symptômes comme :

- changement de comportement ;
- nez qui coule ;
- rougeurs aux yeux ;
- urine plus abondante ;
- soif continuelle ;
- manque d'appétit ;
- vomissements persistants ;
- léchage continu des pattes ou frottement constant du museau par votre chat (signe d'allergie) ;
- grattage anormal ;
- présence d'abcès ;
- agressivité inhabituelle.

En prévention, il est essentiel de fournir une alimentation saine et équilibrée à votre animal. Vous pouvez aussi le faire vacciner, non seulement contre la rage, mais contre les autres maladies courantes. Pensez aussi à lui donner régulièrement un vermifuge, afin d'éliminer les vers présents dans son tube digestif. Vous pouvez stériliser votre chat ou votre chien pour prévenir certaines maladies, et certainement les maladies sexuellement transmissibles, ainsi que diverses tumeurs (aux mamelles, aux ovaires ou aux testicules). Vous pouvez traiter votre animal contre les puces et autres parasites indésirables. Veillez à son équilibre physique, mais également psychique, par le biais de jeux, de câlins, de promenades, de règles claires...

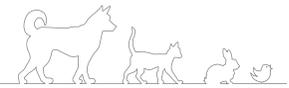
## Vaccination

Le seul vaccin obligatoire pour les animaux est celui de la rage, et seulement dans certaines conditions (voir page 77). Pour le reste, certains vaccins et traitements sont tout de même conseillés.

En pratique, chiens et chats devraient avoir été traités, à 3 semaines, contre les vers. Les vaccinations interviennent normalement entre 6 et 8 semaines. Concernant la rage, l'administration du vaccin doit avoir été effectuée au moins un mois avant un départ à l'étranger ; un certificat antirabique vous est remis lors de la vaccination et vous devez l'emporter avec vous. Par la suite, il est conseillé de voir le vétérinaire une fois par an pour un contrôle et d'éventuels rappels.

Par ailleurs, lorsque vous mettez votre chien ou votre chat en pension pendant les vacances, celle-ci exigera souvent que votre compagnon ait été correctement vacciné et traité contre les vers, afin qu'il ne représente pas un danger pour lui-même et pour les autres pensionnaires.





## Rage

La rage est une zoonose (une maladie ou une infection dont les agents se transmettent naturellement des animaux vertébrés à l'homme, et vice-versa). Elle est causée par un Lyssavirus de la famille des Rhabdoviridae, dont on connaît 7 génotypes, parmi lesquels 6 sont transmissibles à l'homme. Le virus passe par la salive. En Europe, la rage se retrouve surtout chez les animaux sauvages, comme le renard, la chauve-souris et le chien viverrin (mammifère ressemblant à un raton-laveur, mais qui appartient à la famille des canidés). Cependant, en Afrique, en Asie et en Amérique du sud, la maladie est plus répandue et beaucoup de chiens sont aussi infectés.

La rage est généralement transmise par la salive, suite à une morsure ou à un léchage de plaie. Un traitement doit être entamé dans les 48 heures après l'infection, donc avant l'apparition des premiers signes de la maladie. Lorsqu'apparaissent des symptômes, la rage mène toujours à la mort et ce, chez l'homme comme chez l'animal. La période d'incubation dépend de la nature et de la localisation de la morsure, de l'espèce animale qui a mordu et de la quantité du virus transmis, mais en moyenne, elle est de 20 à 60 jours.

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, la rage tue environ 55 000 personnes chaque année dans le monde. Il n'y a quasi pas de morts par rage en Europe, où le renard constitue le vecteur numéro un. Ce qui explique pourquoi la lutte contre la rage est longtemps passée par l'éradication des renards. Ensuite, on a vacciné les goupils.



En Europe, la vaccination des renards permet de lutter contre la rage.

Depuis 2001, la Belgique est déclarée officiellement indemne de la rage, et, depuis 2016, la vaccination contre la rage n'y est plus obligatoire sauf dans les cas suivants :

- pour les chiens, les chats et les furets qui sont transportés vers ou qui viennent d'autres pays. Ceci afin d'éviter toute transmission suite à un contact avec un animal infecté à l'étranger ;
- pour les animaux de compagnie provenant de pays tiers, introduits en Belgique.

Attention ! Pour que la vaccination contre la rage soit considérée comme valable, l'animal doit être identifié et posséder un passeport européen.

Vous trouverez plus d'informations sur la rage, notamment sur le site internet de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire : [www.favv-afscab.be](http://www.favv-afscab.be).

## Maladie de Carré

La maladie de Carré est très contagieuse. Elle est aussi souvent mortelle ou peut entraîner des séquelles neurologiques graves. La transmission du virus se fait par les excréments et sécrétions (salive, matières fécales, urine, éternuements). Son virus est peu résistant dans le milieu extérieur, ce qui signifie que la contamination ne peut se faire que par un contact direct entre animaux.

Une épidémie survient environ tous les 8-10 ans : c'est peu fréquent, mais comme tous les chiens sortent et croisent des congénères, ils vont forcément être exposés au virus une ou deux fois dans leur vie. C'est ce qui explique que l'on recommande ce vaccin (et un rappel annuel), vu la gravité de la maladie.

## Parvovirose

La parvovirose est une affection virale très contagieuse, à l'origine de gastroentérites hémorragiques souvent mortelles. Les chiens peuvent être contaminés par des congénères, mais aussi par un environnement infecté (des excréments par exemple).

Le virus en cause est très résistant et en cas d'infection, on n'est pas certain de sauver son chien, même avec des soins intensifs. C'est pourquoi on conseille la vaccination (et un rappel annuel).

## Hépatite infectieuse (ou hépatite de Rubarth)

L'hépatite infectieuse est une infection d'origine virale. Perte d'appétit, fatigue, soif, douleurs abdominales, vomissements, diarrhées et conjonctivites constituent des symptômes fréquents.

Cette maladie se transmet par contact ou via les sécrétions. Le taux de mortalité justifie totalement la vaccination (et des rappels fréquents), étant donné la grande fréquence des épidémies.

## Leptospirose

La leptospirose est une infection bactérienne qui s'attaque aux reins (insuffisance rénale) et au foie (jaunisse). Elle s'attrape au cours d'une baignade dans des eaux stagnantes infestées par des urines de rongeurs. Un chien citadin court donc peu de risques d'être atteint. Alors qu'un chien de chasse ou un chien gambadant à travers champs et forêts court un risque bien plus important. La leptospirose est une zoonose, c'est-à-dire une infection qui peut être transmise à l'homme. Pour ce faire, un contact direct avec le chien malade est nécessaire.

## Piroplasmose

La piroplasmose est causée par un parasite transmis par les tiques. Autrement dit, le chien vivant en ville a peu de chance d'en être affecté, alors que son congénère des campagnes peut avoir intérêt à s'en prémunir.

## Maladie de Lyme

La maladie de Lyme est une infection bactérienne transmise par les tiques. À vrai dire, non seulement elle est peu courante, mais en outre, en cas de contamination, un traitement antibiotique existe. La vaccination n'est donc pas particulièrement recommandée.

## Typhus des chats (ou panleucopénie infectieuse)

Le typhus des chats est un virus très résistant se développant dans l'intestin et la moelle osseuse des chats. Il provoque de graves troubles digestifs, neurologiques et une diminution de la production de globules blancs. La contamination s'effectue via les excréments ou les urines, mais également d'un congénère à l'autre. N'oubliez pas que votre chat ne court aucun risque s'il demeure en permanence dans votre appartement. En effet, vous pourriez ramener le virus à la maison sous vos semelles de chaussures... D'où l'intérêt de la vaccination.

## Toux des chenils

La toux des chenils est une affection des voies respiratoires provoquant notamment une toux sèche et quinteuse. Elle peut être due à différents agents (principalement un virus et une bactérie). Elle concerne surtout les chiens vivant en collectivité (élevage, chenil, pension...) ou ceux qui participent à des expositions et à des activités de groupes. Si votre chien est concerné, le vaccin n'est certainement pas superflu. Il en va de même pour les rappels, les années où votre chien risque d'être exposé.



## Coryza infectieux félin

Le coryza infectieux félin est causée par une association de virus et de bactéries. Cette maladie très contagieuse s'attaque aux voies respiratoires. Il n'y a pas vraiment de risque si votre chat ne sort pas et ne croise aucun congénère, car la transmission du virus ou de la bactérie en cause se fait par voie aérienne au contact d'un chat malade. Mais si votre chat peut aller et venir librement en compagnie d'autres matous, le vaccin est plus que requis.

## Chlamydie féline

La chlamydie féline se caractérise par des bactéries s'attaquant à la muqueuse de l'œil (troubles oculaires) et aux poumons (maladie respiratoire). Si votre chat vit seul sans jamais croiser de congénères, vous pouvez le dispenser de vaccin. Sinon, celui-ci est particulièrement conseillé, tant cette affection bactérienne s'avère contagieuse et synonyme de troubles conséquents, mais aussi, notamment auprès des individus plus jeunes, de danger mortel.

## Leucose (ou sida du chat)

La leucose est la première cause de mortalité virale chez le chat. Tout comme le sida chez l'homme, cette maladie engendre une déficience du système immunitaire et des tumeurs souvent fatales. Résultat : le chat se retrouve incapable de se défendre contre les virus et bactéries.

De plus, la leucose est malheureusement incurable. Vaccin et rappels sont donc clairement de rigueur, y compris si votre chat ne sort pas, car personne n'est en mesure de garantir qu'un chat du voisinage ne va pas s'aventurer sur votre balcon ou dans votre jardin et y uriner. En effet, le virus est transmissible par l'urine, les déjections, les larmes et la salive.

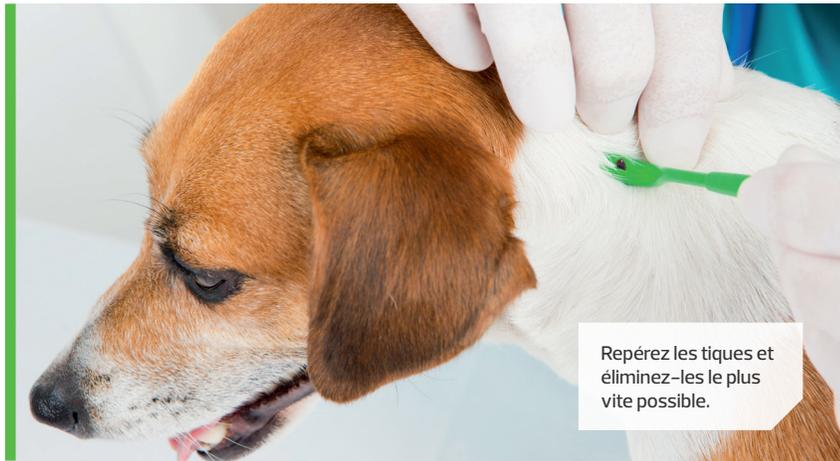
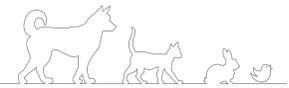
## Les chats, moins vaccinés

L'un des principaux soins à apporter à un animal est sans conteste la vaccination, qui permet de prévenir des maladies dont certaines sont potentiellement transmissibles à l'homme.

C'est le cas notamment de la leptospirose et de la rage.

Mais dans les faits, vous rendez-vous auprès d'un vétérinaire afin de vacciner votre compagnon ? La question a été posée lors d'une enquête de Test Achats.

- **3 propriétaires sur 4** environ affirment avoir donné toutes les vaccinations nécessaires à leur chien. La proportion est cependant nettement plus faible pour les chats (moins d'1 propriétaire sur 2).
- **3 %** seulement des propriétaires de chiens admettent n'avoir donné aucune vaccination à leur animal, contre **16 %** dans le cas des chats.



## Sus aux parasites!

Vous avez un chat ou un chien ? Vous n'échapperez pas aux puces... Tous les chiens et chats en attrapent, même si tous n'ont pas forcément de lésions. Les plus atteints sont les chats qui se promènent à leur guise et fréquentent des congénères souvent non traités. Il n'est pas rare de devoir affronter une cohorte de puces ou de tiques, ravies de se nourrir du sang de votre animal. Une fois le mal fait, mieux vaut consulter le vétérinaire et envisager de traiter l'animal. L'idéal, toutefois, consiste à empêcher les parasites de nuire. C'est plus facile et moins coûteux. C'est également plus sûr pour vous et votre famille. Le maître-mot pour ce faire est : hygiène ! Il est primordial de maintenir une bonne hygiène chez vous.

### Le parasite à la loupe

Un parasite est un organisme qui vit dans les tissus d'un autre organisme, en général un homme ou un animal. Soit ce dernier ne sert que de moyen de transport au parasite (on dit alors qu'il est vecteur du parasite, comme les rats et pigeons peuvent être vecteurs de certaines maladies), soit l'homme ou l'animal en question sont hôtes du parasite, c'est-à-dire que celui-ci s'y installe et peut y provoquer une maladie.

Un parasite peut d'ailleurs utiliser plusieurs vecteurs successifs avant d'atteindre son hôte final. Le vecteur peut aussi être un objet domestique (draps ou vêtements par exemple). Mais le parasite ne provoque pas toujours une maladie. Et lorsqu'il en cause une, ses symptômes sont souvent peu spécifiques et peuvent donc être confondus avec ceux d'autres maladies. La seule façon d'identifier à coup sûr une maladie parasitaire consiste à effectuer une analyse, selon les cas, de selles ou de sang.

### Cernez l'ennemi

Les puces se développent volontiers dans les coins qu'affectionne l'animal, à l'extérieur comme à l'intérieur (tapis, fauteuil, litière, coffre de voiture, etc.). Lavez les donc régulièrement et passez l'aspirateur.

Se prémunir contre les tiques est plus difficile. Ces acariens s'attrapent généralement dans les hautes herbes, buissons et sous-bois. Seule solution : au retour d'une balade en forêt ou dans les champs, inspectez le pelage de votre chien. Repérez les tiques et éliminez-les le plus vite possible. Pincez-les avec une pince à épiler ou une pince spécifique, au plus près de la tête, et tirez délicatement pour enlever aussi la tête. Ne tentez pas d'anesthésier d'abord la tique avec de l'alcool : cela pourrait la faire saliver. Or, c'est par la salive que se transmet la maladie de Lyme.



### L'hygiène comme prévention

Il existe quantité de parasites, mais une seule méthode pour limiter au maximum les risques que votre animal de compagnie en devienne un vecteur : l'hygiène ! Ainsi, plusieurs précautions peuvent être prises pour éviter les contaminations de tout ordre :

- Ne donnez pas de viande crue ou trop peu cuite à votre animal.
- Ne le laissez pas boire d'eau de la cuvette, ni fouiller les poubelles.
- Éloignez-le des déjections des autres animaux.
- En rue, récoltez et jetez ses déjections pour protéger autrui.

### Neutralisez-le

Les produits antiparasitaires destinés aux animaux domestiques agissent de deux façons : soit ils tuent les insectes adultes, soit ils agissent sur les œufs et larves pour stopper leur croissance. Certains combinent les deux effets. On distingue également les médicaments vétérinaires et les biocides. Les premiers sont vendus par les vétérinaires ou les pharmaciens, avec ou sans prescription ; les seconds sont en vente libre dans les animaleries et les supermarchés. La législation belge (et européenne) est très stricte au sujet de ces produits, tant pour leur composition que pour leur distribution.